Pourquoi, quand et comment la commune d'Orgères est-elle devenue Orgères-la-Roche ?

Par Christian FERAULT

On a coutume de penser qu'Orgères s'est appelée Orgères-la-Roche en 1921. Or l'examen des délibérations du Conseil municipal de l'époque montre qu'il n'en est rien : l'avis de ce Conseil a été donné fin 1918 et son effet après le retour de la Sous-Préfecture de Mayenne s'est exercé un an plus tard, en novembre 1919, il y a quatre-vingt-dix-neuf ans aujourd'hui.

La (les) raison(s) de cette erreur ne nous est (sont) pas connue(s) et l'on se perd entre différentes conjectures :

- la séance du Conseil au cours de laquelle la proposition a été faite remonte au 24 novembre 1918, treize jours après l'Armistice qui mettait fin à la Grande Guerre. L'ambiance après les drames subis et la si longue attente ne devait pas trop être aux commentaires de cette délibération ;
- le retour de la Sous-Préfecture n'est pas mentionné et l'on note seulement, lors de la séance du 9 novembre 1919, que la commune est devenue Orgères-la-Roche ;
- alors qu'aujourd'hui, on s'emploierait dans l'instant – du moins en matière de décision ! – à changer ou faire modifier entre autres documents administratifs et panneaux signalisateurs, l'époque n'avait pas les mêmes moyens. Ainsi, les délibérations du registre étaient manuscrites – et fort bien écrites –, une tâche le plus souvent assurée par un instituteur ;
- après l'Armistice, la vie n'a repris que progressivement : beaucoup d'hommes n'étaient pas là et de nombreux mobilisés sont restés longtemps sous les drapeaux, dont en Allemagne occupée ;
- l'année 1921 a été marquante par sa grande sécheresse et elle est restée longtemps dans les mémoires. Y aurait-il eu amalgame ?

On penchera pour un mélange de ces éléments proposés.

Pourquoi ce changement de nom ?

Le mot « Orgères » nomme également trois communes des environs géographiques plus ou moins proches :

- Orgères, du canton de Janzé en Ille-et-Vilaine,
- Orgères, du canton de Vimoutiers dans l'Orne [à proximité immédiate d'un Lignères sans i !],
- Orgères [-en-Beauce] en Eure-et-Loir dans la partie centrale de cette région. Ses habitants parlent souvent d'Orgères tout court.

Cela faisait donc quatre Orgères sur un espace de relative proximité.

En sa séance du 24 novembre 1918 et sous la présidence de Victor Léveillé, Adjoint, faisant fonction de maire, en présence de Messieurs Tréhard et Réaux (ce dernier étant élu Secrétaire) et en l'absence de Messieurs Bourdin et Thébaut, mobilisés, il donne lecture d'une lettre de « *Monsieur le Sous-Préfet [de Mayenne] lui enjoignant de convoquer le Conseil pour examiner s'il n'y aurait pas intérêt à ce que* *le nom de la Commune fût changé ou suivi d'un complément de nom de façon à éviter les confusions, notamment au point de vue des transmissions postales et du transport des marchandises* ».

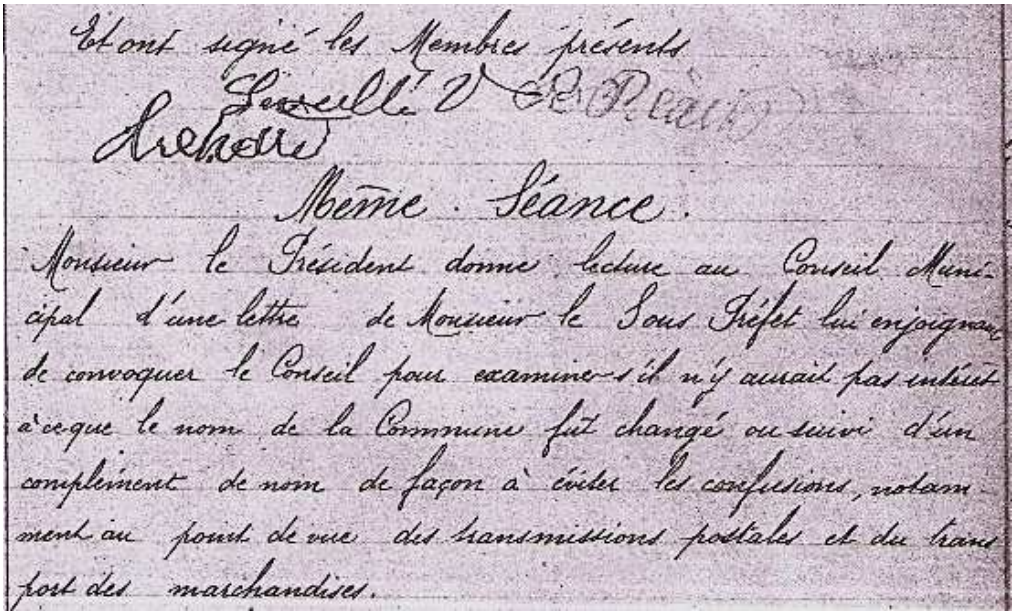
Et ont signé les Membres présents
Léveillé V. Réaux
Trehard
Même Séance.
Monsieur le Président donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Monsieur le Sous Préfet lui enjoignant de convoquer le Conseil pour examiner s'il n'y aurait pas intérêt à ce que le nom de la Commune fut changé ou suivi d'un complément de nom de façon à éviter les confusions, notamment au point de vue des transmissions postales et du transport des marchandises.

Document 1 : Extrait de la délibération du 24 novembre 1918

Le motif de la demande de changement est très clair : éviter les confusions postales et celles associées aux échanges.

Une question demeure sans réponse : une démarche similaire a-t-elle été menée en direction des Orgères d'Ille-et-Vilaine et de l'Orne, par les Sous-Préfectures concernées ? et avec quelle réponse des Conseils municipaux ? On l'ignore. Toujours est-il que ces deux villages sont demeurés « Orgères ».

Avis du Conseil municipal

A la suite de l'exposé du Maire, une phrase indique : « *Le Conseil, après avoir pris connaissance de la lettre de Monsieur le Sous-Préfet,* *est d'avis de compléter le nom de la Commune qui s'appellerait Orgères-la-Roche* ».

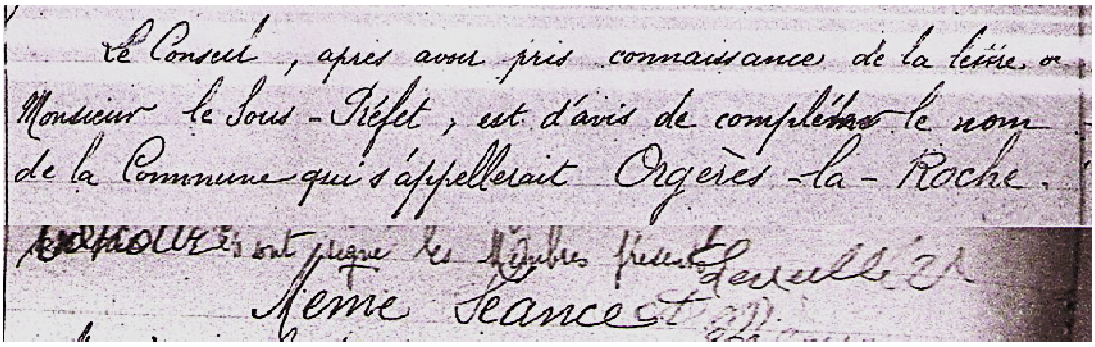
Le Conseil, après avoir pris connaissance de la lettre de Monsieur le Sous-Préfet, est d'avis de compléter le nom de la Commune qui s'appellerait Orgères-la-Roche.
Et ont signé les Membres présents Léveillé V.
Même Séance

Document 2 : Décision-proposition du Conseil

Aucune mention marginale à gauche n'existe, comme de coutume dans le registre.

On peut s'interroger sur le contenu de cette proposition : la population a-t-elle été consultée au préalable ? On peut vraiment en douter compte tenu de la situation et aussi des habitudes de l'époque. Ce choix, qui apparaît logique en raison du caractère attractif et bien connu « des Roches », n'est pas pour surprendre. Mais alors pourquoi avoir utilisé un singulier ? On ne le saura sans doute jamais…

Les suites de cet avis

On ne dispose pas de courrier(s) en retour de la Sous-Préfecture. Les délibérations de 1919 mentionnent encore « Orgères »… jusqu'à la séance du 9 novembre à onze heures du matin : « …*les membres du Conseil municipal de la Commune d'Orgères-la-Roche se sont réunis*… »

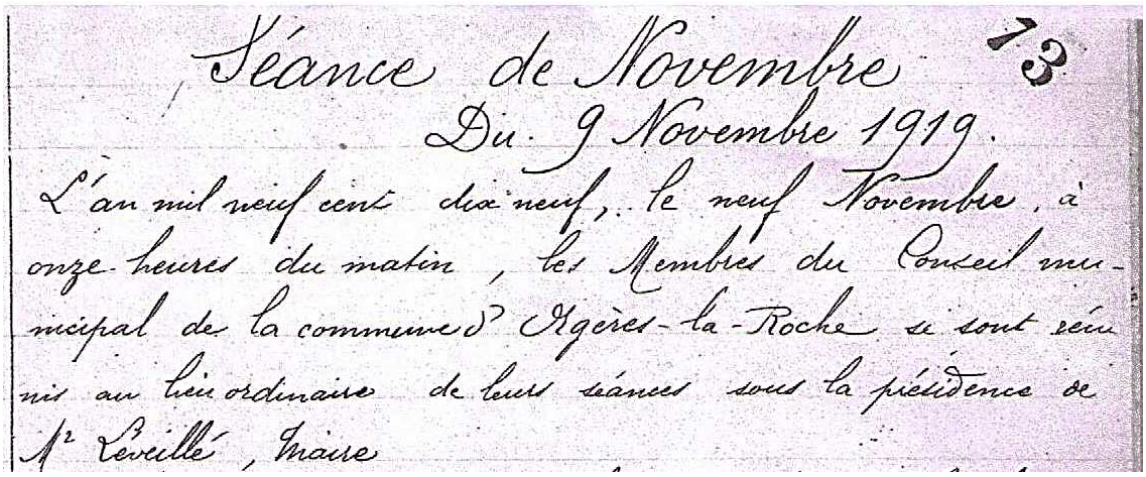
Séance de Novembre 3
Du 9 Novembre 1919.
L'an mil neuf cent dix neuf, le neuf Novembre, à onze heures du matin, les Membres du Conseil municipal de la commune d'Orgères-la-Roche se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Réveillé, Maire

Document 3 : Début du procès-verbal de la réunion du 9 novembre 1919

***

Et Orgères-la-Roche sera connue sous cette appellation jusqu'en 1972, année de sa fusion avec Lignières-la-Doucelle, soit pendant un peu plus de 52 années.

N.B. : Les fragments de phrases des délibérations ont été soulignés par nos soins.

* *

*